

Destinataire

Agence Régionale de Santé de Poitou
Charente
Direction de la Santé publique
4 rue micheline Ostermeyer
86021 Poitiers



LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 060 672 7152 0

Hélène
3 route
16220

FRANCE

A

Agence régionale de Santé de
Direction de la Santé publique
4 rue micheline Ostermeyer
BP 20570
86021

24h/24, la date de distribution de votre
distribution :
recommandée au 6 20 80

Présenté / Avisé le : 11/3/13
Distribué le :
Signature du destinataire ou du mandataire
(Précisez nom et prénom)

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION



Numéro de l'envoi : 1A 060 672 7152 0

Renvoyer à l'adresse ci-dessous :

Hélène Lombard
envoyé le 9/3/2013
3 route d'Angoulême
16220 Montbron

0 969 397 398 (prix d'un appel)

16220 MONTBRON

DEJ Date : 09H28 Prix : CRBT :
E 09/03/13 4.46EUR L1

lo
06/03/2013

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou

Madame,

Par deux fois (Oct -dec 2009, et Fév-mars 2012), vos services m'ont fait internée abusivement dans le but d'entraver l'application des lois (obligation de dénoncer des crimes), contre la réalité, contre les faits, et dans le but de m'empêcher de dénoncer des crimes graves commis contre les enfants français, que je dénonce depuis plus de 23 ans ("Ciel mon mardi", 23/10/1990, devant le garde des sceaux de l'époque !) Crimes qui n'ont jamais été niés !

Nous, parents d'enfants criminellement placés à l'Aide sociale par des juges
Totalement hors la loi, sur des textes totalement hors du droit, avons créé une association dans le but de défendre nos droits, parce que vous, vous utilisez les prérogatives que le peuple vous donne pour le servir et protéger, dans le but illégal de le soumettre et de le détruire. Vos menaces psychiatriques permanentes à l'égard des parents en sont les preuves.

Or je vous rappelle que de grandes administrations de contrôle de l'Etat tels que **l'IGAS, le ministère de la justice lui même, le juge Huyette, l'INSERM et la cour des comptes (MR Philippe Seguin)** dénoncent elles aussi les placements criminels en masse des enfants de France, certaine depuis 2000. !
Allez vous faire interner ces hauts fonctionnaires ?
Ces fonctionnaires qui démontrent que 50% des enfants placés en France le sont injustement ? soit 80 000 enfants. De plus, 10 000 enfants sont placés en psychiatrie, criminellement dans le but de les détruire ou de les soumettre.

Je vous rappelle l'article 211-1 CP.

De quel droit, alors que je n'ai jamais rien fait d'illégal, ni rien fait de mal contre quiconque, et que je ne demande que l'application du droit du peuple français, pouvez vous oser vous demander comme me faire interner encore une fois, toute aussi criminellement que les autres ? D'ailleurs à ce propos, j'ai l'obligation de vous informer que vos registres et dossiers me concernant contiennent des faux en écriture publique grave.

N'est il pas de votre ressort de protéger le peuple français, des criminels ?
et non pas interner ceux qui dénoncent les crimes faits aux français.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



En provenance de :

~~Agence Régionale de Santé de Poitou
Charente
Direction de la Santé publique
4 rue micheline Ostermeyer
86021 Poitiers~~

SGR2 V14-HM KM1 G03335 P10-02/11

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : 11 / 3 / 13
Signature du destinataire ou du mandataire
(Précisez nom et prénom)

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION



LA POSTE

Numéro de l'envoi : **1A 060 672 7152 0**

Renvoyer à l'adresse ci-dessous :

Hélène Lombard
envoyé le 9/3/2013
3 route d'Angoulême
16220 Montbron



FRAB



SGR2 V14-HM KM2 G03335 P10-02/11

ste.
sur